

La Sarraz, le 10 décembre 2014

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 9 décembre 2014, le Conseil Intercommunal a pris la décision suivante :

- Accepté le budget 2015

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district aux conditions des **art. 112 et ss LEDP** dans les 10 jours suivant la publication dans la FAO du vendredi 12 décembre 2014.

Au nom du Conseil Intercommunal AIEM

Le Président
Claude-Alain Michaud

La Secrétaire
Eliane Fonjallaz